REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Le 06 mars 2017 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS: M. DUTERTRE, Maire

M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, adjoints.

M. LEFOURNIER, M. SAVARY, M. AVENEL, Mme BESSIN, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI, M. GUILLOTTE, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. LEMESLE, M. MAUGER, Mme MAZUIR,

Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, Mme VLEMINCKX.

EXCUSES: Mme POLLE, adjointe (Procuration à M. DUTERTRE)

M. PFEIFFER, adjoint (Procuration à M. LERENDU)

Mme LEFORESTIER, conseillère municipale (Procuration à M. FOURNIER)

ABSENT: M. JOIGNE.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme COCHEPAIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Intervention de M. GODEFROY, de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour présenter les différentes missions qui peuvent être assurées dans le cadre de la convention récemment signée avec la commune : veille foncière, constitution de réserves foncières, gestion des patrimoines fonciers, concours technique et analyse préalable à une action foncière.

URBANISME

REPRISE DU CONTRAT DU LOGICIEL D'INSTRUCTION D'URBANISME - 2.1

M. le Maire rappelle que le logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme utilisé par les communes de Gouville sur Mer, Blainville sur Mer et Agon-Coutainville, a été acquis par la Communauté de Communes qui en assumait jusqu'à ce jour le coût de maintenance et de mise à jour.

Il y a lieu de s'organiser pour maintenir les conditions d'utilisation de ce logiciel.

Il est donc proposé de transférer le contrat souscrit par la Communauté de Communes aux 3 communes utilisatrices; la licence sera transférée à la mairie de Gouville sur Mer, avec une extension pour les communes d'Agon-Coutainville et Blainville sur mer.

Le montant de la prestation sera pris en charge par 1/3 pour chaque commune, soit :

- Hébergement du logiciel 1 500 € / an - Maintenance 980 € / an - Mise à jour 800 € / an TOTAL 3 280 € / an

Soit environ 1 100 € / commune / an

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

- Mme BESSIN demande pourquoi la commune de Gouville sur Mer a été choisie pour ce transfert.
- M. le Maire explique que cela n'a aucune incidence puisque le service est le même pour les 3 communes.

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

CONTRAT DE POLE DE SERVICES – 8.4.1

M. LECLERC explique que le conseil départemental de la Manche, dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale 2016-2021, souhaite accompagner certaines communes pour conforter le rôle de centralité et d'attractivité de celles-ci.

A travers un contrat de Pôle de services, le conseil départemental s'engage pour une durée de quatre ans sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

Seules certaines communes peuvent en bénéficier et la commune d'Agon-Coutainville a été identifiée comme commune éligible au dépôt d'une candidature.

Le dépôt d'une candidature permettrait à la commune de bénéficier d'un accompagnement financier pour l'aménagement du centre bourg d'Agon.

Pour constituer une candidature, il est proposé, dans un premier temps, que la commune soit accompagnée par un bureau d'étude chargé de réaliser une étude globale de revitalisation et de réaménagement de centre bourg.

- > Mme SCHMITTER demande si le projet d'aménagement de l'entrée du bourg peut s'inscrire dans ce contrat de pôle.
- M. LECLERC lui confirme que le projet de schéma directeur de l'hyperbourg Est sera inclus dans ce contrat.

 Mme SCHMITTER propose de décrire différemment l'étude et de l'intituler « revitalisation du centre bourg »
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande si la commission d'urbanisme sera chargée du choix du bureau d'études. M. LECLERC le lui confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation nécessaire au choix d'un bureau d'étude chargé de réaliser une étude globale de réaménagement et de revitalisation du centre bourg.

DECIDE de déposer une candidature pour la mise en œuvre d'un contrat de pôle de service.

TRAVAUX - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA CHAPELLE - 8.4.2

M. LEFOURNIER expose que dans le cadre de l'effacement des réseaux aériens rue de la Chapelle programmé par EDF, il est envisagé de prévoir l'effacement des réseaux de communication et d'éclairage public.

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération. L'estimation prévoit un coût prévisionnel de 115 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune d'Agon-Coutainville s'élève à environ 84 100 €.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- DE DECIDER la réalisation de ces travaux
- DE DEMANDER au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 juin 2017
- D'ACCEPTER une participation de la commune de 84 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

TRAVAUX - GARAGE SNSM - MAITRISE D'ŒUVRE - 1.6.1

M. LEFOURNIER explique que la SNSM va prochainement bénéficier d'un nouveau canot de sauvetage. Ce bateau et l'attelage correspondant seront trop longs pour pouvoir être abrités dans le local actuel. Il est donc nécessaire d'envisager son extension.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension du garage.

La Commission des Travaux a proposé de faire un contrat de maîtrise d'œuvre commun avec l'extension du Foyer des Marettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

TRAVAUX - FOYER DES MARETTES - EXTENSION ET RENOVATION - 1.6.2

M. LEFOURNIER explique qu'il est envisagé de réaliser des travaux au Foyer des Marettes, notamment une extension à usage polyvalent, et la rénovation des installations (chauffage, menuiseries, isolation).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

- > Mme SCHMITTER souhaite avoir des explications sur la justification des besoins, notamment pour l'extension.
- M. LEFOURNIER lui explique qu'il y a une demande d'activité « danse » qui ne peut se faire dans les locaux actuels.
- > M. le Maire et Mme LEBRET ajoutent que la salle est souvent trop petite pour organiser les repas.
- Mme SCHMITTER pense qu'il serait opportun d'attendre le contrat de pôle de service avant de s'engager.
- > Mme LAPLACE-DOLONDE demande si une isolation phonique est prévue.
- M. LEFOURNIER le lui confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – 7.2.1

BUDGET PRINCIPAL

M. LERENDU fait la présentation générale du Compte Administratif 2016, en détaillant par chapitre les éléments de comparaison avec le Compte Administratif 2015.

Le résultat de clôture cumulé (fonctionnement + investissement) s'élève à 2 035 521,00 €. Le total des « restes à réaliser » à reporter en 2017 s'élève à 606 700,00 €. L'excédent disponible est donc de 1 428 821,00 €.

M. LERENDU fait un bilan des 3 années passées, en insistant sur la diminution de la DGF : sur ces trois années, la DGF a diminué de 185 700 € et les impôts locaux ont augmenté de 134 000 € (80 000 € dûs à l'augmentation des taux, 54 000 € résultant des nouvelles constructions et de la revalorisation des bases).

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

La capacité d'autofinancement brute a été maintenue, grâce à l'évolution des recettes et à la diminution des dépenses de fonctionnement (1 000 000 en 2016 soit 25 % des recettes de fonctionnement).

Prospectives 2017 - 2018 - 2019

La DGF diminuera encore de 70 000 €, les impôts augmenteront encore naturellement, la capacité d'autofinancement devrait se maintenir autour de 900 000 €.

Evolution de la dette

En 2017, le remboursement de la dette (capital + intérêts) est de 505 500 €. Il sera de 456 000 € en 2018, de 280 000 € en 2019.

Le capital restant dû au 1er janvier 2017 est de 1 605 000 €.

Possibilités d'investissements

Compte-tenu de l'excédent disponible, 1 400 000 € pourront être consacrés à l'investissement en 2017, y compris les dépenses de défense contre la mer inscrites en fonctionnement.

Les travaux importants (Maison des Associations, RD 44) pourront être financés par la mise en place d'emprunts fin 2017 et courant 2018.

La diminution de la dette donnera une possibilité d'emprunt à hauteur de 2 700 000 ϵ tout en maintenant une capacité d'autofinancement nette de 500 000 ϵ .

Les investissements sur les 3 prochaines années pourraient avoisiner 5 000 000 Euros. Pour mémoire, les investissements étaient de 1 226 000 ϵ en 2014, 677 000 ϵ en 2015 et 1 412 000 en 2016, soit un total de 3 315 000 ϵ , auxquels il y a lieu d'ajouter 800 000 ϵ au titre des budgets annexes.

- M. le Maire remercie M. LERENDU et les services municipaux pour ce travail.
- > Mme LAPLACE-DOLONDE regrette que l'étude des Comptes Administratifs soit faite en Conseil Municipal et non lors d'une réunion consacrée exclusivement à cette analyse. Elle préfèrerait que la présentation soit faite par opération ou par services.
- M. LERENDU lui rappelle que les grands livres de la comptabilité sont à disposition des élus. La comptabilité analytique n'est pas prévu pour les communes de moins de 3 500 habitants.
- M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 Abstention (Mme LAPLACE-DOLONDE)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget Principal.

BUDGET CAMPING

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le Compte Administratif 2016 du Camping, qui présente un excédent cumulé de 104 477,57 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget Camping.

TARIFS DES CAMPINGS 2017 - 7.10

Compte-tenu des résultats du Compte Administratif des Campings, et considérant que les tarifs ont été augmentés en 2016, il est proposé de ne pas réviser les tarifs des campings pour 2017.

Pour mémoire, les tarifs sont habituellement augmentés une année sur deux

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs des campings pour 2017.

BUDGET CAVEAUX

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le Compte Administratif 2016 du Budget Caveaux qui présente un déficit cumulé de 14 658,27 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Compte Administratif 2016 du Budget Caveaux.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le Compte Administratif 2016 du Budget Eau et Assainissement qui présente un excédent cumulé de 1 335 007,31 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le Compte Administratif 2016 du Budget Eau et Assainissement.

Mme COCHEPAIN quitte la salle.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les comptes de gestion du receveur de valider les Comptes de Gestion du receveur pour l'année 2016, qui sont en concordance parfaite avec les Comptes Administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, Mme COCHEPAIN ne participant pas au vote,

VALIDE les Comptes de Gestion du receveur pour l'année 2016.

FINANCES – TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DU SERVICE EAU POTABLE AU SDEAU50 –

M. LERENDU explique que les résultats budgétaires 2016 du service eau potable seront transférés selon les opérations réelles budgétaires et comptables suivantes :

	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	SDEAU50
Opération	Dépense	Recette
Transfert de l'excédent de fonctionnement	Mandat au 678 pour 80 237,18 €	Titre au 778 pour 80 237,18 €
Transfert du solde positif de la section d'investissement	Mandat au 1068 pour 94 163,19 €	Titre au 1068 pour 94 163,19 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Il est précisé que la dotation de régularisation des amortissements de subvention d'équipement d'un montant de 55 221,76 € sera transférée au SDEAU50.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, Mme COCHEPAIN ne participant pas au vote,

VALIDE cette proposition.

FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS - 7.2.2

Budget Communal

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 459 603,00 €:

- Pour un montant de 1 200 000 € en section d'investissement
- Pour un montant de 259 603,00 € en section de fonctionnement.

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement de 575 918,10 € en section d'investissement.

Budget Campings

Il est proposé d'affecter:

- l'excédent cumulé de fonctionnement de 18 835,47 € en section de fonctionnement
- l'excédent cumulé d'investissement de 85 642,10 € en section d'investissement.

Caveaux

Il est proposé d'affecter:

- le déficit de fonctionnement cumulé de 1 447,91 € en section de fonctionnement
- le déficit d'investissement cumulé de 13 210,36 € en section d'investissement.

Eau et Assainissement

Compte-tenu des résultats de clôture et du transfert des résultats du service eau au SDEAU50, il est proposé d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de 87 125,80 € en section de fonctionnement
- l'excédent d'investissement cumulé de 1 073 481,14 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR (Mme COCHEPAIN ne participant pas au vote)

APPROUVE les affectations de résultats proposés.

Retour de Mme COCHEPAIN.

FINANCES - REPRISE DE L'EMPRUNT DE L'OFFICE DE TOURISME - 7.3

M. LERENDU rappelle que l'Office de Tourisme a contracté deux emprunts auprès du Crédit Agricole d'un montant global de 220 000 € (2 x 110 000 €) pour une durée de 10 ans, pour compenser le déficit du Festival « Ondes Sonores ».

Compte-tenu du transfert de la compétence tourisme vers la Communauté Coutances Mer et Bocage, la partie animation touristique est transférée à la commune. Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la reprise de l'encours, d'un montant total de 170 543 €, pour une mensualité de 2 055,98 (2 x 1 027,99 €).

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Il est précisé que le 1^{er} emprunt de 110 000 € court jusqu'au 30/07/2024. Le second emprunt de 110 000 € court jusqu'au 20/10/2024.

- Mme SCHMITTER votera contre, comme elle l'a fait lors du vote du Conseil Municipal concernant la caution de cet emprunt : elle est opposée au principe de combler un déficit par un emprunt.
- Mme LAPLACE-DOLONDE avait approuvé la caution de l'emprunt mais s'était opposée à la subvention exceptionnelle. Elle estime que le Conseil d'Administration et le Conseil Municipal de l'époque avaient la responsabilité de ce déficit et elle ne peut approuver cette prise en charge.

Par 19 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. AVENEL), 2 voix CONTRE (Mme LAPLACE-DOLONDE, Mme SCHMITTER),

le Conseil Municipal,

DECIDE de reprendre l'encours de l'emprunt, à compter du 1er avril 2017.

PERSONNEL - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES - 4.1.1

M. LERENDU rappelle que la commune d'Agon-Coutainville adhère actuellement au contrat d'assurance groupé des risques statutaires du personnel, souscrit par le Centre de Gestion de la Manche auprès de la compagnie GROUPAMA.

Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

Le Centre de Gestion lance une consultation, au cours du 1er semestre 2017, afin de souscrire un nouveau contrat.

Compte-tenu des avantages d'une consultation groupée, il est proposé de participer à la procédure concurrentielle et d'autoriser le Président du Centre de Gestion à souscrire les contrats pour le compte de la mairie d'Agon-Coutainville, pour une durée de 4 ans.

Il est précisé que si, au terme de la consultation, les conditions obtenues ne nous convenaient pas, la commune aurait la possibilité de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

<u>PERSONNEL - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR MISSION D'INSPECTION D'HYGIENE ET DE SECURITE AU TRAVAIL - 4.1.2</u>

M. le Maire explique que le décret du 10 juin 1985 fait obligation aux communes de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents, et prévoit que l'autorité territoriale doit désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (A C F I).

Par délibération du 10 avril 2013, le Conseil Municipal avait fait appel au Centre de Gestion pour assurer cette mission. La convention avait été signée pour 4 ans et arrivera à échéance le 31 mai 2017. L'intervention est facturée 205 € par demi-journée et 410 € par journée d'intervention sur site.

Il est proposé de renouveler la convention relative à cette mission, pour une durée de 3 ans et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES – ADHESION AU POLE METROPOLITAIN – 5.7

M. SAVARY expose que l'ouest de la Normandie dispose d'une organisation territoriale constituée de nombreuses villes moyennes. Partant du constant que ce maillage est une force parce qu'il irrigue et assure la vitalité de la région, l'idée de bâtir un pôle métropolitain a émergé. Ce pôle métropolitain Caen Normandie métropole vise à faciliter et à développer les échanges entre les collectivités adhérentes.

Organisé sous la forme d'un syndicat mixte à la carte, les élus à l'initiative de la démarche souhaitent qu'il permette des modalités souples de partenariat. Le pôle métropolitain sera composé de deux niveaux :

- Un niveau socle qui regrouperait les membres de l'ancien syndicat Caen métropole et de trois communautés de communes jouxtant Caen, autour de quelques thématiques spécifiques (SCOT, leader, politiques contractuelles).
- Un niveau élargi associant les EPCI comportant les villes moyennes de l'ouest de la Normandie, soit une trentaine d'EPCI. Ce niveau travaillera en réseau sur des domaines d'action présentant un intérêt supracommunautaire : aménagement durable ; économie, innovation et emploi ; services aux populations ; environnement et cadre de vie ; coopération inter-territoriales et métropolitaines.

Le pôle métropolitain aura vocation à traiter de thèmes comme l'attractivité du territoire et permettra aux territoires des villes moyennes de bénéficier des compétences existantes sur Caen, par exemple dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Pour rester une structure légère, le pôle métropolitain concentrera ses moyens sur les missions d'animation, de diffusion d'informations, de coordination.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de Coutances Mer et Bocage au pôle métropolitain Caen Normandie métropole.

- M. AVENEL s'étonne qu'on soit obligé de financer une nouvelle structure, alors que les conseillers régionaux élus peuvent jouer ce rôle.
- Mme SCHMITTER s'étonne que la commune d'Agon-Coutainville ne soit pas représentée dans cette instance, alors qu'elle est la commune la plus importante de la Communauté.
- > M. le Maire rappelle qu'il faut raisonner sur le plan communautaire et apprendre à travailler en confiance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mme MAZUIR, M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX, Mme SCHMITTER, Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE)

ACCEPTE cette proposition.

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE « ZERO PHYTO » - 8.8

Mme LAPLACE-DOLONDE rappelle que l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits toxiques dans les lieux fréquentés par le public.

Dans le prolongement de cet arrêté, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fixé comme critère d'éligibilité aux aides financières pour les travaux d'eau potable la nécessité que « la commune soit engagée dans une démarche avec un objectif zéro phyto pour les espaces publics dont elle assure la gestion ».

Cet engagement doit être justifié par une délibération.

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de s'engager dans une démarche « zéro phyto » pour tous les espaces publics dont la commune d'Agon-Coutainville assure la gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

CREATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR LE SERVICE CULTUREL - 4.2

M. le Maire explique que compte-tenu des nouvelles missions d'animations touristiques affectées au service culturel, il est proposé de créer un poste d'agent saisonnier du 1^{er} avril au 30 septembre 2017. Cet agent sera particulièrement chargé du soutien logistique pour la mise en place de toutes les animations saisonnières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande quelle réponse a été faite au courrier adressé aux conseillers municipaux par un riverain de la rue de Saint-Malo-de-la-Lande, concernant l'éclairage public.
 - M. Le Maire adressera une copie de la réponse aux conseillers municipaux.
- M. LEMESLE demande quelle suite a été donnée au courrier adressé à plusieurs élus concernant les migrants.
 M. Le Maire répond qu'aucune réponse ne sera faite et il souhaite que ce courrier ne soit pas diffusé.
- M. GUILLOTTE annonce que l'Office de Tourisme a gagné en première instance le procès aux Prudhommes contre l'ancienne directrice, qui se trouve condamnée à verser 500.00 € à l'Office de Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Pour extrait conforme, le 8 mars 2017

Le Secrétaire de Séance M. COCHEPAIN

Le Maire, C. DUTERTRE

